

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2024

N°2024/12/09/21 - Objet : Information sur le relevé semestriel d'exploitation de la régie chargée de l'exploitation du camping municipal et de l'Office de Tourisme.

Le neuf décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le cinq décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, Marc FUSAT, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Fabienne CITI, Lucie BABIN, Emilie GERMAIN Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Patrick LAFFITTE, Sébastien THOMAS, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET à compter du point 2, Thierry FABRE et Christine GARCIN-GOURILLON.

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ,

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Marie-Pierre CALLET jusqu'au point 1, Laurent JUGLARET

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Madame Christine GARCIN-GOURILLON

Madame Christine GARCIN-GOURILLON informe l'assemblée que suite au conseil d'exploitation de la régie qui s'est tenu le 02 décembre 2024, Madame AUDOIN-BEYOMAR, directrice de la régie, a présenté au dit conseil d'exploitation des résultats provisoires du second semestre 2024 arrêtés au 29 novembre 2024. Ces résultats ne comptabilisent toutefois pas les recettes du camping entre du 1^{er} octobre au 3 novembre dont les sommes seront reversées début décembre.

Ce relevé semestriel d'exploitation a fait l'objet d'un avis favorable unanime des membres du conseil d'exploitation présents. Il indique enfin que toujours en application des mêmes dispositions réglementaires, ces résultats semestriels sont ensuite présentés par le Président de la régie au conseil municipal, ce qui fait l'objet du présent point de l'ordre du jour.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et Président de la régie,

Vu le relevé semestriel présenté par Madame AUDOIN-BEYOMAR, directrice de la régie, à l'occasion du conseil d'exploitation du 02 décembre 2024, et l'avis favorable unanime qui a été émis,

Vu la présentation faite par Monsieur le Président ce jour aux membres du conseil municipal,

PREND acte de la présentation du relevé semestriel financier 2024 (2^{ème} semestre arrêté au 29 novembre 2024) des comptes de la régie chargée de la gestion du camping municipal « les Romarins »

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 11 DEC. 2024

Secrétaire de séance,

Bernadette SAMUEL



Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ



Publication sur le site de la mairie le : 11 DEC. 2024